

Projet d'établissement du pôle Petite Enfance : professionnels, familles et élus autour du développement de l'enfant

Juin 2026

Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
Petite.enfance@villebon-sur-yvette.fr
Tél. 01 69 93 49 38



Table des matières

Introduction.....	3
Présentation de la ville de Villebon-sur-Yvette	3
Pôle Petite Enfance	3
Orientations et enjeux stratégiques du Pôle Petite Enfance	4
Etablissements	5
Projet d'Accueil.....	8
Qu'est-ce que l'accueil dans un établissement à Villebon-sur-Yvette ?.....	8
Prestations d'accueil.....	9
Durées et rythmes d'accueil	9
Accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique	9
Organisation de l'administration des médicaments sur les crèches	10
Professionnels de la Petite enfance	11
Projet éducatif.....	16
Le premier accueil, l'adaptation/familiarisation.....	17
Les besoins et les soins	18
Le sommeil	20
L'Hygiène et les soins	21
Le développement, le bien-être et l'éveil	22
L'approche Culturelle et Artistique.....	25
l'égalité filles/garçons	25
Projet social et de développement durable	28
Diagnostic des besoins des familles en termes d'accueil 0-3 ans	28
Contexte du territoire	29
Besoins en développement du territoire	31
Les partenaires extérieurs	31
Les partenaires internes	32
Participation des familles à la vie de l'établissement ou du service	33
Accueil des familles fragilisées	35
Démarche en faveur du développement durable	35
Projet d'évaluation de la qualité d'accueil	39
Objectifs.....	39
Méthodologie d'évaluation.....	39
Indicateurs de suivi	39
Modalités de révision	40
Annexes	42
Lien : Référentiel-national-qualité-accueil-jeune-enfant.2 juillet 2025.....	42
Lien : La Charte Nationale d'accueil du jeune enfant.....	42
Lien : La Charte nationale de soutien à la parentalité	42
Lien Règlement EAJE.....	42
Lien Livret repérage professionnel petite enfance 2025	42
Lien Information préoccupante modèle ville 2025	42
Lien LAEP plaquette	42
Lien RPE plaquette.....	42
Lien Livret 1000 premiers jours	42



Introduction

L'objectif d'un projet d'établissement est d'expliciter les conditions et moyens qui permettent à chaque famille et à chaque enfant d'être accueilli au sein d'un établissement du jeune enfant.

La structure se doit de proposer un accueil de qualité avec des conditions propices à la sécurité physique et affective de l'enfant, à son développement, en application des 10 principes énoncés dans la Charte Nationale d'accueil des jeunes enfants et selon le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.

Ce projet constitue un document de référence pour l'ensemble des équipes. Chaque nouveau professionnel est invité à en prendre connaissance dès son arrivée, à en comprendre les principes et à s'engager à en respecter les orientations et les pratiques. Il garantit une cohérence éducative et organisationnelle au sein de la structure.

Références juridiques :

- Article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles
- Article R2324-29-Code de la santé publique

Présentation de la ville de Villebon-sur-Yvette

Engagée dans une dynamique de développement durable, d'innovation et de coopération territoriale.

La commune conjugue qualité de vie et attractivité économique, grâce à la présence sur son territoire de plusieurs zones d'activités stratégiques : Courtabœuf, la Prairie, la Bretèche, ainsi que la zone commerciale Villebon 2, qui participent activement à son rayonnement et à la diversité de son tissu socio-économique.

Village agricole jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Villebon-sur-Yvette a connu dès le début du XX^e siècle une urbanisation de villégiature puis de résidence, qui en fait aujourd'hui une commune pavillonnaire recherchée de l'agglomération parisienne. Les Villebonnais représentent une population majoritairement jeune et active. Elle bénéficie de nombreuses infrastructures qui favorisent une vie culturelle et sportive particulièrement riche, relayée par un tissu associatif très actif.

Une portion d'autoroute (A10) traverse la ville d'Est en Ouest, constituant une forte coupure urbaine. Au nord de l'A10 on retrouve la partie résidentielle qui s'est urbanisée au cours du temps : les quartiers de la Roche, le centre-ville et les Casseaux. Au sud de l'A10, on retrouve les hameaux de Villiers et du Village.

Villebon-sur-Yvette s'inscrit dans un cadre naturel préservé, porté par la richesse paysagère du Bois des Gelles et les rives paisibles de l'Yvette, qui incarnent l'identité verte de la commune.

Par ailleurs, son dynamisme économique est soutenu par la présence de pôles d'activités structurants tels que Courtabœuf, la Prairie, la Bretèche, ainsi que la zone commerciale Villebon 2, qui participent à l'attractivité du territoire et à son rayonnement régional.

Pôle Petite Enfance

Villebon-sur-Yvette propose aux familles et petits Villebonnais, âgés d'au moins 10 semaines et de moins de 4 ans, quatre structures d'accueil municipales qui totalisent 128 places, un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) intercommunal et un Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal avec les communes de Champlan et Villejust. Ces structures assurent le bien-être, la santé, la sécurité et le développement des tout-petits confiés aux équipes pluridisciplinaires de la petite enfance.

Dans ces établissements, le jeune enfant développe progressivement son autonomie et enrichit sa personnalité grâce à une relation de confiance dans un environnement affectif sécurisant.

Le projet éducatif respecte les principes de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant et le fonctionnement des crèches municipales s'organise selon le règlement intérieur.

Le Pôle Petite Enfance regroupe l'ensemble des établissements liés à la petite enfance et comprend un service administratif qui intervient en pilotage et en soutien des établissements.

La directrice de pôle, rattachée à la Direction Générale Adjointe Enfance, Famille et Solidarités (DGA EFS), supervise l'ensemble des activités et projets du Pôle Petite Enfance.

Le choix de regrouper ces services au sein d'une même direction traduit une volonté politique forte : celle de porter une vision cohérente et ambitieuse en faveur du développement global de l'enfant et du soutien à la parentalité.

Orientations et enjeux stratégiques du Pôle Petite Enfance

Porté par un projet politique ambitieux en faveur de l'enfance et de la parentalité, le pôle petite enfance s'inscrit dans une dynamique de transformation publique traduite par le projet d'administration des services municipaux, structuré autour de cinq piliers fondamentaux :

- Un équilibre vie professionnelle et bien être des agents : garants de la qualité du service aux usagers
- Une exigence de performance encourageant l'innovation et la curiosité
- Une synergie élus/Agents : une fluidité dans la mise en œuvre de la commande politique
- Un service public de qualité à l'écoute des usagers et qui s'adapte à leurs besoins
- Une organisation sobre et responsable engagée dans la transition écologique soucieuse de la bonne affectation des ressources.

Dans ce cadre, le **projet Petite Enfance**, dédié aux enfants de **0 à 3 ans**, s'inscrit pleinement dans cette vision. Il vise à offrir un accueil inclusif, bienveillant et adapté aux besoins spécifiques des tout-petits, en lien étroit avec les familles et les professionnels du secteur.

Ce projet trouve sa continuité naturelle dans le **Projet Éducatif du Territoire (PEDT)**, qui prend le relais pour les enfants de **3 à 17 ans**, assurant une cohérence éducative et un accompagnement global tout au long du parcours de l'enfant.

Orientations stratégiques du Pôle Petite Enfance :

- Tendre vers une administration exemplaire, allant du management des équipes aux actions déployées pour la population, dans un esprit d'amélioration continue de la qualité de vie au travail.
- Appliquer la méthode projet pour maîtriser l'avancée des projets avec des outils appropriés.
- Tenir compte dans tout projet des préoccupations actuelles : qualité du service rendu, ergonomie, respect de l'environnement, concertation avec les usagers, modernisation des organisations et des méthodes de travail, coopération inter services et partenariales.
- Veiller à la bonne gestion des budgets.
- Développer la collaboration et les partenariats institutionnels.

Equipes

Proposer aux équipes un cadre bienveillant, sécurisé et professionnel pour mettre en œuvre le projet éducatif et s'inscrire dans la réalisation des projets transversaux, tout en garantissant la mission de service public. Accompagner le développement des connaissances autour de l'enfant, du secteur de la petite enfance et de leurs évolutions.

Enfants et familles

Accentuer l'accompagnement des familles et le soutien à la parentalité dans une relation de confiance en assurant un rôle de prévention, d'information et d'orientation. Accueillir et accompagner la singularité de chaque enfant et de chaque famille pour permettre une prise en charge globale de l'enfant.

Organisations, méthodes et outils de travail

Faire évoluer les organisations, les méthodes et les outils de travail en intégrant les connaissances nouvelles du secteur, qu'elles relèvent du cœur de métier ou des transformations du contexte sociétal et des besoins, afin de garantir la sécurisation des pratiques et d'inscrire l'action dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers.

Partenariats

Favoriser les partenariats internes et externes et s'assurer d'une meilleure coopération des acteurs dans la co-construction de solutions d'accueil et de prise en charge des enfants et de leurs familles.

Au sein du pôle, poursuivre le travail transversal inter établissements et les actions favorisant la cohésion de groupe.

Etablissements

Crèches

La ville de Villebon-sur-Yvette compte quatre établissements municipaux dédiés à l'accueil des jeunes enfants. Ces structures ont pour mission de favoriser leur éveil, leur bien-être, tout en veillant à leur santé et leur sécurité. Elles accompagnent également, avec bienveillance, la transition du cadre familial vers un environnement collectif.

Afin de garantir une alimentation de qualité, les repas servis dans les accueils collectifs sont préparés par la cuisine centrale municipale dédiée à la petite enfance.

Les repas sont livrés en liaison chaude, permettant de préserver les qualités gustatives et nutritionnelles des plats. Les menus sont élaborés par le responsable de la cuisine centrale, en concertation avec les directrices des établissements, et tiennent compte des besoins spécifiques des enfants : régimes sans porc, sans viande, ou prescriptions médicales particulières.

Les équipes s'attachent à proposer des repas de saison, variés et équilibrés, afin de faire découvrir aux enfants une diversité de saveurs et de textures, participant ainsi à leur éveil sensoriel.

L'ensemble du processus respecte rigoureusement les normes HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Points) ainsi que les exigences de la loi EGALIM, visant à promouvoir une alimentation saine, durable et locale dans les services publics.

Crèche Jacques Brel

La crèche est située à la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF) rue Jacques Brel au cœur de la ville, proche du centre culturel Jacques Brel.

Elle comprend un grand espace de jeux extérieur attenant à chaque section d'enfants.

La capacité d'accueil est de 39 berceaux agréés, répartie en trois tranches d'âges.

Multi-accueil collectif et familial : MACF

Situé également à la MEF au premier étage avec un accueil collectif de 18 enfants sans bébés et 5 assistantes maternelles (AM) qui accueillent chacune trois enfants des trois tranches d'âge soit un total pour le MACF de 33 berceaux agréés.

Les AM viennent sur le collectif et bénéficient également d'accueils jeux à la Ludothèque ou au LAEP.

Crèche de la Basse Roche

La crèche de la Basse Roche est située au 11 Bis rue de la Basse Roche dans le quartier de la Roche à la limite de Palaiseau. C'est un établissement dans une maison à étage avec un jardin et une cour extérieure. La capacité d'accueil est de 30 berceaux agréés sans bébés.

Crèche des Casseaux

La crèche des Casseaux se situe au 8 rue des Casseaux. C'est un établissement de plain-pied avec deux grands espaces de jardin. La capacité d'accueil est de 25 berceaux avec les trois tranches d'âge.

Relais petite enfance en gestion intercommunale entre les communes de Champlan/Villebon-sur-Yvette/Villejust.

Son siège est situé au 4 chemin du Moulin à Champlan.

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service de proximité dédié à l'accompagnement des familles dans leur recherche du mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins. Il couvre les communes de Champlan, Villebon-sur-Yvette et Villejust, et constitue un véritable lieu de ressources, d'échanges et d'informations.

Animé par une professionnelle qualifiée, le RPE propose :

- Des permanences d'accueil pour informer et orienter les familles,
- Des ateliers et réunions d'information gratuites,
- Des temps d'accueil et de jeux tous les matins (sauf le lundi) pour les assistantes maternelles indépendantes des trois communes.

Le RPE accompagne actuellement 21 assistantes maternelles agréées, favorisant les rencontres entre professionnels de la petite enfance et les parents.

À noter, le RPE est le point d'entrée privilégié pour accéder à l'ensemble de l'offre d'accueil sur la commune. Il travaille en lien avec le Pôle Petite Enfance pour garantir une information complète et actualisée aux familles.

Lieux d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP intercommunal de Champlan, Villebon-sur-Yvette et Villejust a ouvert ses portes en janvier 2020. Il est ouvert sur 4 matinées réparties sur trois sites :

- MEF à Villebon-Sur-Yvette
- RPE à Champlan
- Salle la belle étoile à Villejust

Sans inscription préalable, l'accueil est anonyme et gratuit.

Cet espace bienveillant permet aux parents de trouver un lieu d'écoute et d'accompagnement à la parentalité. Les enfants accompagnés d'un adulte référent, bénéficient d'un espace de jeux adapté.

Le projet d'accueil





Projet d'Accueil

Charte nationale d'accueil du jeune enfant (extraits) :

Principe 1 : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

Principe 2 : « Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant, dans une logique de prime éducation »

Principe 4 : « Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui m'entourent avec bienveillance »

Principe 7 : « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

Charte nationale de soutien à la parentalité (extraits) :

Principe 2 : « S'adresser à toutes les familles, quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles »

Principe 4 : « Proposer un accompagnement et un soutien dès l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte »

Principe 5 : « Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale »



Qu'est-ce que l'accueil dans un établissement à Villebon-sur-Yvette ?

« Les choses qu'il voit ne vont pas seulement dans sa mémoire, elles forment une partie de son âme » Maria Montessori

« L'enfant ne joue pas, il expérimente » Josette Serres

« L'enfant est un être humain dépendant qui a besoin de soin et d'attention. L'enfance n'est pas un état passager dont il faut sortir pour accéder à des choses plus sérieuses, c'est un ensemble d'idées, de souvenirs, de croyances, de rêves qui vivent en nous et organisent notre rapport au réel et au présent. Nous savons prendre soin des enfants. Mais comment prendre soin de l'enfance, de cette idée de l'enfance, en nous ? » Laurent Bachler

À Villebon-sur-Yvette, l'accueil du jeune enfant repose sur une approche bienveillante et individualisée, favorisant l'éveil, le bien-être et la sécurité.

Les établissements accompagnent chaque enfant dans sa découverte du monde et sa socialisation, en respectant son rythme et ses besoins.

L'accueil est conçu comme un espace de transition douce entre la sphère familiale et la vie collective, où l'enfant est reconnu comme une personne à part entière.

Accueillir et accompagner avec bienveillance l'enfant et sa famille et leur offrir une place au sein de la structure, c'est

- S'associer avec les parents dans une démarche d'accompagnement tout en les reconnaissant comme 1er éducateur de leur enfant.
- Respecter les spécificités de chaque famille.
- Créer les conditions pour instaurer un climat de confiance avec les familles, afin de favoriser une bonne communication entre elles et l'équipe, notamment lors du temps de familiarisation ou adaptation.
- Accompagner l'enfant et sa famille sur le temps de séparation et de retrouvailles.
- Développer des temps d'accueil, de partage et d'échanges avec les familles pour leur permettre d'être acteurs de la vie de la structure.
- Proposer, si besoin, un soutien à la parentalité ou une orientation adaptée.
- Chaque famille et chaque enfant sont accueillis dans le respect de sa singularité tout en prenant en compte l'organisation du collectif. Le principe d'égalité fille / garçon est un principe dans lequel s'inscrivent toutes les actions mises en place dans les établissements.

Prestations d'accueil

L'accueil régulier

L'accueil régulier concerne les enfants qui fréquentent les établissements à temps complet ou partiel d'une journée à cinq jours par semaine. Il est formalisé par un contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'accueil occasionnel

Il s'agit d'un accueil ponctuel ou irrégulier. L'enfant doit être inscrit à la crèche. Ce temps d'accueil est également contractualisé.

Il est possible selon les créneaux rendus disponibles. La facturation est établie sur la base des heures réalisées.

L'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est assuré sur examen de la situation particulière de l'enfant et de sa famille par une commission qui réunit l'élue déléguée à la Petite Enfance et la directrice de pôle.

Il peut être contractualisé ou non et s'organise selon un cadre et des critères définis comme suit :

- Accueil exceptionnel, pour une durée limitée à définir en fonction des besoins ;
- Accueil qui relève de situations prioritaires et /ou d'un projet d'insertion lié à un contrat avec les services de l'Action sociale départementale.

Durées et rythmes d'accueil

Les enfants et leurs familles sont accueillis tous les jours ouvrés de la semaine **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30** selon les modalités prévues à leur contrat. Des contrats à temps plein ou à temps partiels peuvent être mis en place.

Les rythmes des accueils sont établis en fonction des besoins des familles, des places disponibles et des possibilités d'organisation au regard de la législation sur les taux d'encadrement. Au-delà des besoins organisationnels des familles, il est apporté une attention particulière aux besoins de chaque enfant. Les rythmes peuvent donc être revus, en accord avec les familles, en fonction de l'adaptation de l'enfant à la collectivité et/ou de son besoin d'être au contact de ses pairs dans un lieu de vie entouré de professionnels de la petite enfance.

Les enfants sont accueillis en général jusqu'à leur entrée à l'école, dans le cadre du respect du règlement de fonctionnement. Les accueils des enfants à besoins spécifiques peuvent être prolongés afin de permettre à l'enfant une entrée à l'école dans de meilleures conditions ou de préparer une entrée dans une institution spécialisée.

Nos 4 crèches fournissent les repas et les couches.

Conformément au règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les fermetures annuelles sont : 1 semaine pour les fêtes de fin d'année, 3 semaines en août, 1 ou 2 ponts dans l'année et 2 à 3 journées pédagogiques organisées pour les professionnelles.

Accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Les crèches de la ville de Villebon-sur-Yvette accueillent depuis de nombreuses années des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques conformément au décret n°2021-1131 du 30 août 2021.

Au sein des établissements, une mission de prévention et de dépistage est mise en œuvre auprès des enfants accueillis, ainsi qu'un accompagnement des familles en fonction des situations rencontrées.

Afin de garantir cette mission de prévention, les professionnels sont formés à l'observation et bénéficient de l'accompagnement d'éducateurs de jeunes enfants et de directions particulièrement attentives à ces enjeux. Les observations sont ensuite croisées avec les observations du psychologue et du référent santé et accueil inclusif de la crèche lors de réunions spécifiques. Le psychologue peut ensuite intervenir en lien avec les directions de structures auprès des familles. Un travail d'accompagnement est proposé sur l'acceptation et l'orientation vers des partenaires extérieurs si besoin.

Que ce soient sur la détection, la prévention ou l'accompagnement du handicap, des formations ont été dispensées auprès des équipes. Ce travail d'accroissement des connaissances et compétences devra être poursuivi dans la durée.

Le projet éducatif des établissements de la petite enfance rappelle que chaque enfant est accueilli dans le respect de son individualité, en cohérence avec la Charte de soutien à la parentalité et les droits de l'enfant.

Cet accueil est mis en place grâce à la présence dans les structures, d'une équipe pluridisciplinaire (Référént Santé et Accueil Inclusif (RSAI), psychologue, directeurs, éducatrices de jeunes enfants de terrain, auxiliaires de puériculture et auxiliaires petite enfance, agents techniques, intervenants extérieurs) qui travaille ensemble autour de chaque enfant.

Des aménagements et équipements adaptés sont envisagés selon les situations, notamment du mobilier, matériel de puériculture, jeux, espaces.

Un travail est effectué au sein du service petite enfance pour proposer un accueil le plus adapté possible :

En amont ou au cours de l'accueil selon les situations, des PAI sont mis en place en lien avec la famille et le médecin traitant. Ces PAI permettent une meilleure connaissance du handicap, de la pathologie ou du besoin spécifique des enfants. Ces PAI permettent aux équipes une meilleure prise en charge des enfants.

Des rencontres régulières avec les familles sont mises en place avec les directrices, le RSAI et/ou le psychologue de la crèche. Ces temps d'échanges permettent d'aborder la vie des enfants à la crèche et à la maison, de construire ensemble les conditions d'accueil au sein des établissements et de parler de l'évolution de l'enfant.

Lorsque les enfants quittent la crèche, un dialogue passerelle est réfléchi avec l'école, le centre de loisirs et les directrices de crèches en concertation avec les familles.

Organisation de l'administration des médicaments sur les crèches

Les crèches administrent des médicaments uniquement sur présentation d'une ordonnance datée et signée par le médecin traitant, comme le stipule le règlement de fonctionnement et ses annexes.

Les professionnelles suivent les conduites à tenir selon le protocole en vigueur.

Les parents doivent signaler tout problème de santé particulier de l'enfant, comme les allergies, les intolérances alimentaires, les convulsions, les maladies contagieuses et les chutes.

L'éviction de l'enfant peut être prononcée pour des raisons médicales si son état de santé présente un risque pour lui-même ou pour les autres enfants.

Les vaccins doivent être à jour pour l'admission en crèche et régulièrement, conformément au calendrier vaccinal en vigueur. En cas de vaccinations incomplètes, l'enfant peut être provisoirement admis pour une durée maximale de trois mois, sous réserve d'un engagement à régulariser la situation dans ce délai.

Cette obligation s'appuie sur les dispositions du décret n° 2024-694 du 5 juillet 2024, qui encadre les nouvelles obligations vaccinales pour les enfants accueillis en crèche à partir du 1^{er} janvier 2025, notamment l'ajout des vaccins contre les méningocoques B et de type A C W et Y.

Professionnels de la Petite enfance

Ce que prévoit la réglementation

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 prévoit la constitution d'une équipe pluridisciplinaire. Selon la capacité d'accueil de la structure petite enfance, elle se compose d'un nombre variable de professionnels qui collaborent. Selon le décret, les professionnels peuvent être amenés à exercer plusieurs fonctions au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant, en fonction de leur diplôme, de la catégorie et de la capacité de l'établissement ou du service dans lequel ils travaillent.

Les professionnels de la petite enfance dans les crèches Villebonnaises



Dans le respect du cadre légal, les établissements sont composés d'équipes pluridisciplinaires comprenant des professionnels titulaires des diplômes requis.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant (extraits) :

Principe 9 : « il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger... »

Principe 10 : « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant »

Recrutement

Une attention particulière est portée au processus de recrutement. Les candidats sont, sauf impossibilité, reçus en entretien dans un premier temps par deux directeurs de crèche puis dans un second temps par la directrice de pôle et le service des ressources humaines.

Le directeur de l'établissement

Charte nationale de soutien à la parentalité (extrait) :

Principe 8 : « Garantir que les bénévoles ou professionnels qui interviennent ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques »

Les établissements sont dirigés par un personnel qualifié (cadre de santé, infirmier-puériculteur, infirmier ou éducateur de jeunes enfants). Le directeur d'établissement assure :

- ✓ La prise en charge globale de l'enfant et de sa famille
- ✓ Le développement du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif
- ✓ La gestion administrative et financière
- ✓ L'organisation et la gestion du personnel
- ✓ Le respect des normes et réglementations
- ✓ La collaboration avec nos partenaires extérieurs

Les éducateurs de jeunes enfants (EJE)

Ils sont chargés, en lien avec les directeurs d'établissement, de mener des actions visant à dynamiser l'équipe afin de contribuer à l'éveil et au développement des enfants. Ils travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe de l'établissement. Ils participent à l'accueil des familles et à l'encadrement fonctionnel des équipes. Ils sont garants de la bonne mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique. Les EJE peuvent être continuïté de direction.

Les auxiliaires de puériculture (AP) et Auxiliaires Petite Enfance

Les auxiliaires de puériculture assurent au quotidien l'accueil des enfants et de leurs familles, en répondant avec attention à leurs besoins essentiels et spécifiques. Leur présence contribue à instaurer un climat de confiance, de sécurité et de bienveillance.

Conformément à la réglementation, les auxiliaires de puériculture dits de catégorie 1 doivent représenter au minimum 40 % de l'effectif dans un établissement d'accueil du jeune enfant. À Villebon-sur-Yvette, cette exigence est largement dépassée : ils constituent en moyenne 80 % des équipes, témoignant de l'engagement de la commune en faveur d'un accueil de qualité.

Les auxiliaires petite enfance peuvent être titulaires de divers diplômes reconnus par l'arrêté du 29 juillet 2022, relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Au sein des établissements municipaux de Villebon, ils sont majoritairement diplômés du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE), garantissant des compétences solides dans l'accompagnement du jeune enfant.

Les agents techniques (cuisinier, aide-cuisinier, agents polyvalents, agents d'entretien)

Ils assurent la préparation des repas des enfants, les fonctions d'entretien du linge et des locaux. Ils participent activement à la vie de l'établissement.

En fonction des besoins, les agents techniques peuvent participer ponctuellement à l'accueil des enfants.

Le gestionnaire administratif

Il assiste le directeur de pôle dans ses fonctions administratives. Il a notamment la charge du suivi administratif des dossiers des familles, de l'attribution des places, des commandes du service. Il participe à l'accueil et l'information des familles, collabore avec les directeurs de crèche.

Le Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI)

Professionnel, diplômé infirmier, puériculteur ou médecin, le RSAI intervient en transversalité au sein de tous les établissements.

Il a pour mission principale d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être des enfants accueillis. Cela inclut la mise en place de protocoles de sécurité, la surveillance des conditions d'hygiène, la gestion des risques, ainsi que la formation du personnel pour garantir un environnement sûr et sain. Le RSAI veille également au respect des réglementations en vigueur et à la qualité de l'accueil pour favoriser le développement harmonieux des enfants.

Le psychologue

Le psychologue joue un rôle transversal au sein des établissements, tant au niveau de la prévention que de l'accompagnement des équipes de terrain et des familles.

Il travaille en lien étroit avec les équipes afin de les soutenir dans leurs questionnements concernant le développement du jeune enfant. Son rôle est également de travailler en étroite collaboration avec la direction. Les regards croisés permettent d'ajuster les propositions pédagogiques. Il accompagne également les professionnels dans l'évolution de leur posture et l'ajustement de leurs pratiques.

Par ailleurs, il est amené à travailler en lien avec les différents acteurs du soin accompagnant les enfants (CMP, CAMPS), ainsi qu'avec les services départementaux de la PMI et de l'ASE, et le CCAS de la Ville. Enfin, il contribue au soutien à la parentalité en proposant aux parents des rendez-vous individuels.

Le psychomotricien (partenaire extérieur)

Le psychomotricien en crèche joue un rôle essentiel dans le développement et le bien-être des enfants. Il collabore étroitement avec la direction et l'équipe éducative pour intégrer une approche psychomotrice dans le projet pédagogique de la crèche. Ses missions incluent l'observation et l'accompagnement des enfants, en individuel ou en groupe, pour favoriser leur développement sensorimoteur et leur épanouissement.

Il intervient également pour prévenir d'éventuels troubles et pour adapter les pratiques éducatives aux besoins spécifiques des enfants, notamment ceux en situation de handicap.

L'intervenante musicienne

L'intervenante musicienne rejoint régulièrement les enfants et les invite à explorer un univers sonore riche et varié. À travers la découverte d'instruments de musique adaptés à leur âge, des comptines et des chants, elle stimule leur curiosité et leur sensibilité aux sons et aux rythmes. Dans une ambiance chaleureuse, empreinte de partage et de joie, elle encourage l'expression libre, la créativité et la participation de chacun. Ces moments musicaux deviennent de véritables temps d'éveil, favorisant l'écoute, la confiance en soi et le plaisir d'être ensemble.

Les stagiaires et les apprentis

La ville concourt à la mission d'accueil des stagiaires préparant des diplômes en petite enfance ou autres. Des professionnels formés au tutorat des étudiants assurent leur encadrement.

Professionnalisation des équipes

Analyse des pratiques professionnelles

C'est le processus permettant de construire et de développer ses compétences, en articulant la formation et l'expérience en situation de travail, tout au long de la vie professionnelle.

Elle est possible grâce à la formation initiale, l'action au travail, l'analyse des pratiques et l'expérimentation de nouvelles actions.

L'analyse de pratiques en crèche consiste à examiner et réfléchir collectivement sur les actions professionnelles pour améliorer la qualité de l'accueil. Elle permet aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques, d'identifier les points à améliorer, et de garantir un accompagnement adapté aux besoins des enfants. C'est un outil essentiel pour assurer un encadrement conforme aux normes et favoriser un environnement sécurisé et bienveillant.

Ces temps sont organisés pour l'ensemble des équipes travaillant auprès d'enfants.

Un intervenant extérieur qualifié, intervient auprès de l'ensemble des professionnels par petits groupes, à raison de 2 heures, 3 fois dans l'année.

Formation professionnelle

Chaque agent dispose d'un droit à la formation selon la réglementation en vigueur, sous réserve des nécessités de service.

Au sein du Pôle Petite Enfance, le recueil des besoins en formation de chaque agent a lieu lors des entretiens professionnels annuels. Les agents peuvent bénéficier de formations du CNFPT, de prestataires extérieurs, ou de formations intra organisées par la Mairie.

Le service dispose de 2 à 3 journées pédagogiques par établissement chaque année. Ces journées permettent de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d'équipe ou sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT). Certaines sont organisées avec l'intervention d'un formateur extérieur.

Une journée pédagogique annuelle réunit l'ensemble des agents des EAJE autour de temps de réflexion à l'échelle du service, notamment sur le projet éducatif, intégrant, dans la mesure du possible, une conférence plénière.

Réunions d'échanges et de travail

Des temps d'échanges et de travail sont proposés aux différents professionnels des crèches de la Ville de Villebon-Sur-Yvette, qu'il s'agisse de réunions d'organisation ou de réunions d'échanges au sujet des enfants faisant suite aux observations des professionnels. Ces réunions sont menées par les directeurs de structures et/ou les éducateurs de jeunes enfants en présence ou non de la psychologue.

Les directeurs de crèches bénéficient de réunions de coordination mensuelles permettant des échanges institutionnels et sur les projets en cours.

Des réunions d'éducateurs de jeunes enfants sont organisées régulièrement ayant pour objectif d'échanger sur les pratiques et développer une synergie au sein du pôle.



Le projet éducatif





Projet éducatif

Valeurs et principes éducatifs

Les crèches de Villebon-sur-Yvette sont des lieux d'accueil collectif veillant à la sécurité, la santé, au bien-être et au développement des enfants de 3 mois à 3 ans conformément aux principes définis par l'article L.214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles et selon la convention internationale des droits de l'enfant.

Les équipes pluridisciplinaires partagent des valeurs et objectifs communs, en lien avec la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant, qui fondent leurs pratiques sur les droits de l'enfant, la bientraitance, l'égalité filles/garçons, et le respect des rythmes et besoins individuels.

Accueillir un jeune enfant en crèche, c'est bien plus que lui offrir un lieu de garde : c'est aussi une réflexion faite par les équipes afin d'accueillir au mieux les enfants, soutenir les familles dans cette nouvelle étape de leur vie, dans leur rôle éducatif, en leur garantissant un cadre bienveillant, sécurisant et respectueux de leurs valeurs et de leur histoire.

Le projet éducatif des crèches de la ville repose sur une approche globale de l'enfant, centrée sur :

- ✓ Son bien-être physique et émotionnel,
- ✓ Son développement, son autonomie
- ✓ La reconnaissance de son individualité.
- ✓ L'encouragement à ses compétences naturelles.

Les équipes, formées et engagées, mettent en œuvre des pratiques professionnelles fondées sur les dix grands principes de la Charte nationale, notamment :

- ✓ Le respect du droit à l'intimité,
- ✓ La liberté de mouvement,
- ✓ L'importance des repères et du lien d'attachement,
- ✓ La prévention des violences éducatives ordinaires.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire formée et engagée, chaque enfant est accueilli dans un environnement propice à son épanouissement et à ses apprentissages, dans le respect de ses rythmes, de ses besoins affectifs et de ses compétences.

Ce document présente les grands axes de l'accueil mis en place : du premier contact avec la famille jusqu'aux temps quotidiens d'éveil, de soins, de repas ou de sommeil.

Il met en lumière l'importance des repères, du lien avec les familles, de la liberté de mouvement, du respect du développement naturel de l'enfant, mais aussi de l'ouverture culturelle et de l'égalité filles/garçons.

Chacune des valeurs et des pratiques décrites ici vise un objectif commun : permettre à chaque enfant de se construire, grandir dans un environnement accueillant, stimulant et respectueux, où il peut faire ses premières expériences de vie en collectivité, tout en étant accompagné avec attention et professionnalisme.

Le premier accueil, l'adaptation/familiarisation

Charte nationale d'accueil du jeune enfant (extrait) :

Principe 3 : « Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

Le premier accueil

Pour donner suite à l'attribution d'une place en crèche, un premier rendez-vous est organisé entre la famille et la direction de la structure d'accueil. Cet échange initial permet de présenter les modalités administratives, le contrat d'accueil, le règlement intérieur ainsi que les conditions d'organisation de la période d'adaptation. La direction fait visiter la structure, présente l'équipe et répond à toutes les interrogations des familles. La date de la semaine de l'adaptation/familiarisation est déterminée lors du premier rendez-vous avec la direction.

La familiarisation

Référentiel National de la qualité d'accueil du jeune enfant extrait) :

Les doudous sont à la libre disposition des enfants qui peuvent y accéder de façon autonome, ou pour les plus petits quand ils en manifestent l'envie.

Les tétines peuvent être à la libre disposition de l'enfant. Néanmoins, les professionnels encouragent l'enfant à s'en séparer pendant la journée en dehors des temps d'endormissement et de sommeil.

Ces objets ne sont pas utilisés pour réprimer l'expression d'une émotion ou la réguler, cette régulation étant d'abord assurée par l'adulte

La familiarisation est une période de transition qui permet à l'enfant de passer progressivement de son univers familial à la crèche qui est un lieu de vie différent.

La familiarisation est **obligatoire** et se déroule sur **une semaine complète minimum**. L'organisation des journées reste souple, évolutive et s'ajuste en tenant compte du ressenti de l'enfant et des parents. Il est donc indispensable qu'au moins un des parents soit disponible durant ces 5 jours. En fonction de la disponibilité des parents et de leur besoin, la familiarisation peut se prolonger sur la semaine suivante, voire plus.

Dès les premiers jours à la crèche, il est proposé d'apporter une tétine, un doudou/tee-shirt/tissus imprégné de votre odeur même si l'enfant n'a pas l'habitude d'en posséder à la maison. Cet objet dit transitionnel rappelle le lien entre l'enfant et sa famille durant l'absence des parents. Il rassure, reconforte et facilite la séparation. Les professionnels s'assureront qu'il soit toujours à la disposition de l'enfant.

Le premier jour, l'accueil de la famille se fera par un professionnel référent, de manière individualisée. Un casier avec le nom de l'enfant sera mis à disposition des parents afin d'y mettre les effets personnels de leur enfant. La familiarisation se poursuivra dans l'unité de vie où l'enfant passera son année. Ce moment est l'occasion d'apprendre à se connaître : parents, enfants et professionnels de la section. Ces temps d'accueil sont des moments privilégiés d'échange, d'écoute et d'observation, qui permettent aux professionnels de mieux connaître les habitudes et les besoins de chaque enfant. Ils favorisent une continuité entre la vie familiale et la vie en crèche, en instaurant un climat de confiance et de sécurité.

Les parents ont également l'opportunité d'observer le déroulement d'une journée en crèche, renforçant ainsi leur lien avec l'équipe et leur compréhension du quotidien de leur enfant.

Durant cette période une fiche personnalisée sera constituée par la professionnelle référente afin de recueillir toutes les informations essentielles à la prise en charge de l'enfant. Elle contient notamment :

- Les rythmes de vie,
- L'alimentation,
- Son développement psychomoteur,
- Les rituels d'endormissement,
- Les allergies alimentaires/médicamenteuses éventuelles,
- La prescription médicale,
- Sa personnalité, ses jeux préférés....

Ses informations seront notées et transmises à toute l'équipe pour une meilleure connaissance de l'enfant.

L'accueil au quotidien

L'accueil de l'enfant et des parents le matin est un moment important de la journée de l'enfant. Ces temps sont marqués par des transmissions entre les professionnelles et la famille. Ils permettent de partager des informations essentielles concernant la nuit de l'enfant, d'éventuels changements ou événements marquants, établissant ainsi un lien entre la maison et la crèche. Pour une meilleure prise en charge de l'enfant, l'équipe doit être informée sur l'état de santé de l'enfant (fièvre, prise de médicaments...).

Lors de l'accueil du matin, entre 7h30 et 9h30, un professionnel sera disponible et à l'écoute pour les transmissions écrites et orales. Afin de préserver la confidentialité des échanges, il est demandé aux familles de rentrer une par une dans la section.

Une fois ces transmissions terminées, le professionnel est présent pour accompagner l'enfant et le parent pendant la séparation. Afin de faciliter cette transition, des objets tels que le « doudou » ou la « tétine » jouent un rôle clé pour une séparation en douceur. Chaque séparation est différente, les réactions des enfants peuvent varier et se manifester par des émotions telles que : pleurs, frustrations, joie de retrouver la crèche.

Lors des transmissions du soir entre 16h et 18h15, l'équipe relatera les anecdotes de la journée et/ou des informations sur son état de santé.

Comme pour la séparation du matin, lors des retrouvailles du soir, l'enfant peut ressentir certaines émotions qu'il peut exprimer de façon très différente : en courant, en riant, en pleurant aussi.

Certains sujets ou questionnements peuvent nécessiter des temps d'échange en l'absence de l'enfant. Ces moments peuvent être organisés avec l'équipe, l'éducateur de jeunes enfants, le psychologue ou la direction. Les professionnels sont tenus par la confidentialité, certaines informations pourront être échangées au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la crèche dans l'intérêt de l'enfant.

Les besoins et les soins

Charte nationale d'accueil du jeune enfant (*extrait*) :

Principe 10 : « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

L'alimentation

A la crèche, les temps de repas sont pensés comme des moments d'apprentissage et de partage. Ils permettent à l'enfant de découvrir les goûts, d'apprendre l'autonomie, et de vivre une expérience sociale dans un cadre bienveillant et adapté à ses besoins.

L'allaitement

Il est possible d'amener du lait maternel à la crèche en respectant le protocole mis en place par la structure.

Si vous souhaitez venir allaiter au sein de la crèche, un endroit calme vous sera proposé autant que possible pour respecter l'intimité de cet échange maman-enfant.

La préparation des repas

Les repas pour toutes les crèches de la commune sont préparés par la cuisine centrale située dans la Maison de l'Enfance et de la Famille.

Les cuisiniers élaborent des menus diversifiés, équilibrés en fonction des saisons, tout en respectant la loi EGALIM (produits biologiques et labellisés) et les normes HACCP (règles d'hygiène). La vaisselle suit également les normes en vigueur.

Ils assurent la livraison des repas en liaison chaude pour les quatre crèches.

La commune s'inscrit dans un projet éco responsable en veillant à la provenance des aliments, à la réduction du gaspillage alimentaire et au tri sélectif des déchets (biodéchets).

Les cuisiniers veillent au respect des PAI alimentaires (Protocole d'Accueil Individualisé pour les allergies alimentaires) et remplacent les aliments si nécessaire.

Lors des préparations, ils s'assurent de bien séparer la viande, des légumes et féculents afin de respecter les régimes alimentaires de certains enfants (exemple : sans porc, sans viande).

La diversification alimentaire

L'introduction des différents groupes d'aliments est débutée par les parents afin d'être poursuivie à la crèche.

La texture des aliments sera adaptée à chaque enfant pour passer d'un repas mouliné, écrasé puis avec des petits morceaux.

Les repas (déjeuner et goûter)

Au-delà de la satisfaction du besoin physiologique, le repas est un moment de plaisir, de convivialité, de partage, d'autonomie, de découvertes sensorielles et d'apprentissage de la vie sociale.

C'est un moment où l'enfant appréhende différentes textures, de nouveaux goûts et de nouvelles odeurs.

Afin de stimuler le goût de l'enfant, les aliments sont présentés séparément, ils sont nommés afin d'apprendre à les connaître.

Dans toutes les structures, les repères sont favorisés afin de rassurer et de sécuriser les enfants :

- Repères de lieu :
Avec des espaces dédiés aux repas, du matériel adapté pour favoriser l'autonomie de l'enfant (tables, chaises ...) tout en veillant à son confort et à sa sécurité.
- Repères humains :
Les repas sont donnés par un professionnel connu de l'enfant.
- Repères de temps :
Des rituels peuvent être instaurés afin d'aider l'enfant à repérer les différents moments de la journée comme : le lavage des mains, un temps de regroupement...

La pédagogie du « plateau repas »

Lorsque que l'enfant mange à table, le repas est servi dans son intégralité dans un contenant à compartiments. Les aliments sont présentés en même temps séparés les uns des autres, afin que l'enfant puisse les identifier

facilement. Le plateau permet à l'enfant de choisir l'ordre dans lequel il souhaite manger. Le professionnel lui propose de goûter l'ensemble des aliments.

Le déjeuner commence aux alentours de 11h-11h30 et le goûter vers 15h-15h30.

Les repas échelonnés

Les repas sont échelonnés et l'heure est ajustée par les professionnels en fonction de l'enfant : heure de son dernier repas, fatigue, capacité à patienter...

Lorsqu'il y a plusieurs services, un professionnel reste disponible au sol avec les enfants qui jouent et patientent.

Accompagnement vers l'autonomie

Les enfants sont installés au repas selon leur développement.

Pendant les repas, un adulte accompagne les enfants dans la découverte des aliments. Ce moment privilégié est l'occasion d'échanger sur les différents saveurs, de nommer les aliments et de favoriser ainsi l'enrichissement du vocabulaire et la curiosité sensorielle. Les professionnels laissent les enfants manipuler les aliments avec les mains, leur permettant ainsi d'appréhender textures et formes de manière concrète.

Pour soutenir l'apprentissage de l'autonomie, une cuillère est proposée à l'enfant : pour qu'il puisse s'exercer à manger seul, tandis qu'une autre reste disponible pour que l'adulte puisse l'aider si nécessaire (double cuillère).

L'adulte est là pour guider, encourager et accompagner chaque enfant à son rythme, dans un cadre sécurisant et respectueux de ses besoins.

L'accompagnement des repas repose sur une approche bienveillante : l'enfant est invité à découvrir les aliments, sans obligation de manger, afin de préserver une relation sereine à l'alimentation.

Le sommeil



Le temps du repos est un moment important pour l'enfant. Les professionnels veillent tout particulièrement au respect des temps d'éveil et de sommeil de chaque enfant tout en s'adaptant aux contraintes de la collectivité.

Lors de la sieste, l'enfant est installé dans son lit, à une place attitrée, avec ses objets de réassurance (doudou, tétine) et, le cas échéant, sa turbulette. Le dortoir est un environnement confortable et calme. Des professionnels sont disponibles pour accompagner l'enfant à l'endormissement, vigilants durant son sommeil et à ses côtés lors du réveil. Ces repères et ces rituels facilitent la transition entre les temps d'éveil et de sommeil.

Afin de respecter au mieux le rythme de chaque enfant, des horaires de coucher et de lever échelonnés sont proposés.

Il est important de préciser que le rythme de sommeil à la crèche n'est pas forcément celui de la maison. Pour respecter son sommeil, les professionnels ne réveillent pas un enfant.

Lors de la sieste de l'après-midi pour les enfants qui ne veulent pas dormir, un temps calme est proposé afin qu'ils se reposent.

Hygiène et soins

Le change et les soins du corps

Le change et les soins nécessitent à la fois un « savoir-faire » et un « savoir-être » de la part du professionnel. Ces gestes, effectués avec douceur, intègrent des techniques de soin. Réalisé plusieurs fois par jour et autant que nécessaire, le change est un moment d'échange privilégié et individuel entre l'enfant et l'adulte. Cet échange et cet accompagnement contribuent à la construction du langage, du schéma corporel et du bien-être de l'enfant.

Le professionnel sollicite et favorise sa participation active, quel que soit son âge, tout en respectant sa pudeur et les règles de sécurité. L'adulte s'adapte aux besoins de l'enfant et l'accompagne dans sa prise d'autonomie progressive. Au début, l'enfant sera allongé par le professionnel sur la table de change. Puis selon son développement, l'adulte lui proposera d'y accéder seul par l'escalier intégré au plan de change.

Lorsque l'enfant marche, le change « debout » peut être une alternative, proposée comme une phase de transition liée au désir de grandir et à l'acquisition de la continence.

Les professionnels accompagnent aussi les enfants dans certaines règles d'hygiène comme le lavage des mains ou du nez.

Les couches et produits d'hygiène sont fournis par la crèche.

La continence

Il est essentiel de respecter le rythme de l'enfant en tenant compte de plusieurs facteurs :

- **La maturation neurologique** : l'évolution physiologique qui permet à l'enfant de contrôler ses sphincters volontairement.
- **La maturité sensitive** : la capacité de l'enfant à ressentir le besoin de vider sa vessie ou son intestin et à attendre pour satisfaire ce besoin.
- **La maturation intellectuelle** : la capacité de l'enfant à exprimer par la parole ou par le geste ce qu'il désire et à comprendre ce que l'adulte attend de lui.
- **Le facteur psychologique/affectif** : l'acceptation de vouloir grandir et d'être autonome. « Je veux faire TOUT SEUL ».

L'âge d'acquisition de la continence est variable d'un enfant à l'autre.

Cette acquisition est une somme de petites choses qui commence la plupart du temps à la maison, initiée par la famille. Cependant, il est possible que l'enfant amorce ce processus à la crèche, notamment par mimétisme. Si l'enfant demande à utiliser le pot ou les toilettes, les équipes répondront favorablement à sa demande et en informeront les parents le soir même.

Ce moment de dialogue entre la famille et l'équipe est crucial pour prendre en compte l'intérêt de l'enfant et l'accompagner au mieux.

L'acquisition de la propreté est une étape individuelle dans le développement de l'enfant. Il est essentiel de respecter son rythme et de lui accorder la confiance nécessaire pour qu'il puisse manifester par lui-même les signes de disponibilité.

Plusieurs signes indiquent que l'enfant est prêt à retirer sa couche comme :

- Montre de l'intérêt pour utiliser les toilettes,
- Porte des couches sèches pendant au moins 2 heures d'affilées,
- Avertit quand il veut aller aux toilettes,
- Montre un désir de se sentir plus indépendant et veut faire les choses par lui-même.

Il peut y avoir une différence entre la maison et la crèche, l'enfant peut être continent à la maison mais pas à la crèche et inversement.

Des régressions peuvent survenir temporairement, exemple : lors de maladies, naissance d'un autre enfant, déménagement... Cette phase n'a pas d'incidence sur le processus d'autonomie.

Les médicaments

Il est primordial que les parents indiquent à l'équipe si l'enfant a eu un traitement à la maison (paracétamol ou autre). Les parents doivent fournir l'ordonnance à l'équipe de la crèche.

La prise de médicaments à la crèche est possible lorsque l'ordonnance a été évaluée par l'infirmière de l'équipe de direction, qui en vérifie la conformité, étudie la faisabilité et accompagne les professionnels dans son administration. La première dose doit être donnée par les parents, seuls les traitements indispensables seront administrés au sein de la crèche, aux temps du midi et du goûter.



Le développement, le bien-être et l'éveil

Charte nationale d'accueil du jeune enfant (EXTRAIT)

Principe 2 : « J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant :

Les professionnels favorisent l'expression des émotions des enfants et leur parlent des émotions.

- *Lorsque les enfants expriment des émotions fortes (colère vive, joie intense...), ils les accompagnent et les sécurisent sans chercher à empêcher l'expression de ces émotions.*
- *Les raisons qui ont conduit à ces émotions sont discutées avec l'enfant et entre professionnels une fois que l'enfant est apaisé.*

Les émotions de l'enfant et la place des professionnels

Les émotions

Le jeune enfant n'est pas en mesure de réguler seul ses émotions (agréables ou désagréables) du fait de l'immaturité de son cerveau. Quelle que soit l'émotion qui l'anime, l'adulte sera toujours là pour l'accompagner et l'aider à les accueillir notamment en les nommant. L'enfant apprendra petit à petit à réguler ses émotions grâce à l'aide des professionnels.

Certains enfants peuvent ressentir le besoin d'exprimer leurs émotions seul. Dans ce cas les professionnels restent quand même à proximité de l'enfant et gardent un contact visuel sur lui.

L'adulte accompagne les pleurs de l'enfant, il ne cherche pas à les faire cesser mais plutôt à en comprendre la cause : physiologique (manger, dormir...), inconfort physique (fièvre, douleur...) et/ou psychologique (besoin d'être rassuré...). Dans ce contexte, le rôle de l'adulte est celui de mettre des mots, de donner du sens au vécu émotionnel de l'enfant.

La place des professionnels

Le positionnement des professionnels dans l'espace est réfléchi afin d'assurer une sécurité physique et affective optimale pour chaque enfant. L'enfant reste constamment visible et accessible, quel que soit l'endroit où il se trouve dans la structure. Cette vigilance spatiale participe à la création d'un environnement sécurisant et rassurant.

L'adulte constitue un repère stable pour l'enfant. Il accompagne les enfants dans la gestion des émotions, les interactions sociales et les éventuels conflits, en adoptant une posture bienveillante, contenante et soutenante. Les professionnels sont attentifs à la qualité de leur présence : disponibilité, écoute active, regard posé et posture corporelle adaptée.

Le langage professionnel utilisé est positif, individualisé et respectueux du développement du jeune enfant. Les professionnels s'adressent à l'enfant en utilisant son prénom, les pronoms personnels « je » et « tu », et évitent les formulations impersonnelles ou négatives, peu compréhensibles pour les tout-petits. Ils privilégient une verbalisation claire et encourageante, adaptée à l'âge et aux capacités de compréhension de l'enfant.

Le savoir-être professionnel repose sur :

- Une empathie authentique : reconnaître, accueillir et nommer les émotions de l'enfant sans les banaliser.
- Une disponibilité affective : être présent sans envahir, offrir un cadre sécurisant tout en favorisant l'autonomie.
- Une posture réflexive : observer, ajuster ses pratiques, se remettre en question dans une logique d'amélioration continue.
- Une communication non violente : respect du rythme de l'enfant, valorisation de ses compétences, encouragement à l'expression libre.
- Une attitude inclusive et équitable : respect des différences, lutte contre les stéréotypes, attention portée à chaque enfant dans sa singularité.

Les professionnels se placent à hauteur d'enfant, favorisant ainsi une relation de proximité et de respect mutuel. Cette posture physique et symbolique permet de créer un lien de confiance, essentiel au bon développement de l'enfant.

Dans une démarche de prévention des douces violences éducatives, l'équipe s'engage à adopter des pratiques respectueuses de l'enfant, en évitant toute forme de contrainte physique ou psychologique, même involontaire. Les professionnels sont formés à repérer les gestes, paroles ou attitudes pouvant être perçus comme intrusifs ou dévalorisants et à les remplacer par des gestes d'accompagnement bienveillants.

Dans le respect du secret professionnel et du cadre réglementaire, les professionnels peuvent être amenés à transmettre des informations préoccupantes ou à participer à des réunions de coordination pluridisciplinaire, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la prévention de l'exposition aux écrans, conformément aux recommandations de santé publique. Les écrans ne sont pas utilisés dans les espaces de vie des enfants, et les professionnels sensibilisent les familles aux effets potentiels d'une exposition précoce sur le développement cognitif, émotionnel et relationnel de l'enfant.

Les lieux de vie

L'aménagement de l'espace

Les espaces intérieurs et extérieurs dans lesquels évoluent les enfants sont importants. Ils répondent à leurs différents besoins d'exploration tout en veillant à **favoriser une sécurité physique et affective**.

La sécurité affective : Chaque enfant est accueilli comme une personne unique, capable d'exprimer ses besoins. Avec les contraintes du collectif, une relation individualisée avec l'adulte, fondée sur la confiance, se construit à travers les soins quotidiens (repas, change, sommeil), favorisant un sentiment de sécurité intérieure.

La sécurité physique : L'enfant évolue à son propre rythme dans un environnement adapté, sécurisé et stimulant. L'adulte respecte ses initiatives motrices et veille à proposer un matériel conforme aux normes de sécurité.

L'aménagement de l'espace est réfléchi en équipe selon les choix pédagogiques. Il est pensé de sorte que l'enfant puisse se mouvoir en fonction de son développement, réaliser ses expériences à son rythme.

Chaque salle est équipée d'un mobilier adapté à l'âge des enfants et évolutif.

Différents univers sont proposés, permettant le développement de l'enfant. A titre d'exemple : jeux symboliques (dinette, poupons, etc..) jeu de construction, de manipulation, univers moteur, livres.

La libre exploration est mise en place dans les différentes structures. Elle permet à l'enfant d'être libre de ses choix, de ses mouvements et de ses expériences lors des propositions de jeux ou d'activités.

Favoriser la motricité libre

Les professionnels laissent chaque enfant se développer à son rythme. L'enfant ne sera pas installé dans une position qu'il ne maîtrise pas seul et qui peut le mettre en difficulté. Les professionnels accompagnent et permettent à l'enfant d'acquérir les différentes étapes de son développement moteur (des premiers mouvements au sol jusqu'à l'acquisition de la marche), en restant attentifs à ses progrès.

Les jeux et activités

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue »

Jean Epstein, psychosociologue.

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

Jouer va permettre à l'enfant de mieux comprendre ce qui l'entoure, d'entrer en relation avec les autres, de gérer ses premiers conflits et de se construire. L'enfant va être amené à explorer, expérimenter à travers différents univers. L'enfant fait des acquisitions progressives selon son rythme. Les professionnels n'ont pas d'attentes précises, le libre choix est essentiel.

Le jeu est le moteur principal du développement de l'enfant dans tous les domaines : motricité, créativité, imagination, expression, sensorialité.

Il est important pour les professionnels de laisser le libre choix des activités et des jeux pour permettre à l'enfant de découvrir par lui-même dans un environnement adapté à ses capacités.

Les professionnels proposent des univers appropriés et stimulants (dinette, poupées, construction...). Chaque enfant peut, de façon individuelle et collective, se découvrir sous le regard attentif et bienveillant de l'adulte.



Les professionnels proposent des ateliers, permettant d'explorer tous les domaines (peinture, terre, eau, collages, manipulation de semoule, et jardinage, cuisine, instruments de musique...), tout en respectant le rythme et les envies de chaque enfant.

Face aux différentes explorations des enfants, les professionnels les accompagnent sans faire à leur place.

La confiance accordée aux enfants, les encouragements et la valorisation de leur personne permettent à chaque enfant de prendre conscience de ses capacités et de ses limites. Par ces actions, l'enfant développe son estime de soi et favorise son autonomie.



L'approche Culturelle et Artistique

Charte nationale d'accueil du jeune enfant (extrait) :

Principe 5 : « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Au sein des crèches de la ville, l'initiation à l'art et la culture a pour finalité la découverte du monde. La diversité culturelle est une source d'apprentissage qui favorise l'ouverture d'esprit et la curiosité dès le plus jeune âge. Les professionnels sont sensibilisés afin de proposer des ateliers en lien avec l'approche culturelle et artistique.

Pour se construire, l'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement riche en expériences. Différentes activités sont proposées aux enfants afin de leur permettre de découvrir différentes cultures telles que des contes, des chansons, des danses et des créations artistiques (peinture, argile, dessin, jeux d'eau).

Elles vont permettre à chaque enfant, d'expérimenter et d'explorer librement le monde qui l'entoure, par le biais de différents supports utilisés.

L'art permet aux enfants de stimuler leurs sens, développer leur imagination et leur créativité. C'est un moyen de communication et de partage par lequel l'enfant pourra exprimer son intérêt et ses émotions.

Cette approche permet de transmettre aux enfants, des notions de respect, de tolérance et d'empathie envers autrui.

Comme précisé dans le projet social ci-dessous, les crèches de Villebon-sur-Yvette ont de nombreux partenaires au sein de la ville :

- Les professionnels de la médiathèque proposent à travers leurs lectures de découvrir de nouveaux auteurs et illustrateurs de littérature enfantine.
- De même les professionnels du conservatoire interviennent pour permettre aux enfants de découvrir le monde musical.
- Des nouveaux jeux sont proposés régulièrement par l'équipe de la ludothèque ce qui permet à nouveau d'enrichir les univers d'exploration des enfants.

Egalité filles/garçons

Charte nationale d'accueil du jeune enfant :

Principe 7 : « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

Les structures d'accueil petite enfance, s'accordent à promouvoir une approche inclusive et égalitaire, en rejetant les stéréotypes de genre et en permettant à chaque enfant, quel que soit son sexe, d'explorer, de s'exprimer et de développer son identité librement.

L'égalité entre les filles et les garçons constitue une valeur fondamentale portée au sein des crèches de la ville. L'environnement proposé vise à valoriser chaque enfant pour ses compétences personnelles, indépendamment des rôles traditionnellement associés à chaque genre. Une attention particulière est portée à ce que les filles et les garçons soient encouragés de manière équitable à explorer les activités qui éveillent leur intérêt, sans entrave à leur développement.

Les activités, les jeux et les ressources sont accessibles à tous.



Le projet

social et

de développement

durable



Projet social et de développement durable

Le projet social et de développement durable s'inscrit dans une dynamique d'ancrage territorial forte, en cohérence avec les réalités sociales, économiques et culturelles de la commune.

Les crèches accueillent une population diversifiée, représentative des spécificités locales : familles monoparentales, jeunes parents, foyers en situation de précarité, ou encore familles issues de parcours migratoires. L'analyse des besoins sociaux, réalisée en lien avec les partenaires institutionnels et les retours des familles, met en lumière des enjeux majeurs : accès à l'emploi, isolement parental, besoins accrus en accompagnement éducatif et social.

Dans ce contexte, les EAJE se positionnent comme un acteur de proximité, engagé dans une démarche inclusive et solidaire. Le projet social vise à renforcer la cohésion sociale, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès de tous à un accueil de qualité. Il intègre pleinement les principes d'égalité entre les femmes et les hommes, en veillant à une répartition équitable des responsabilités parentales, à la mixité des équipes, et à la sensibilisation aux stéréotypes de genre dès le plus jeune âge. Il s'attache également à lutter activement contre toutes formes de discriminations, qu'elles soient liées à l'origine, au genre, au handicap ou à la situation sociale, en promouvant des pratiques d'accueil respectueuses, équitables et adaptées à chaque famille.

Ce projet s'inscrit dans une logique de développement durable, tant sur le plan environnemental (réduction des déchets, alimentation responsable, écogestes) que social, en favorisant la participation des familles, la coopération entre professionnels, et l'ouverture sur le territoire.

Un des enjeux stratégiques du Pôle Petite enfance concerne les partenariats :

« Favoriser les partenariats internes et externes et s'assurer d'une meilleure coopération des acteurs dans la co-construction de solutions d'accueil et de prise en charge des enfants et de leurs familles.

Au sein du service Petite enfance, poursuivre le travail transversal inter-établissements et les actions favorisant la cohésion de groupe. »

Diagnostic des besoins des familles en termes d'accueil 0-3 ans

La commune dispose de 7 établissements d'accueil du jeune enfant (municipal et privé), représentant une capacité totale de 215 places en accueil collectif :

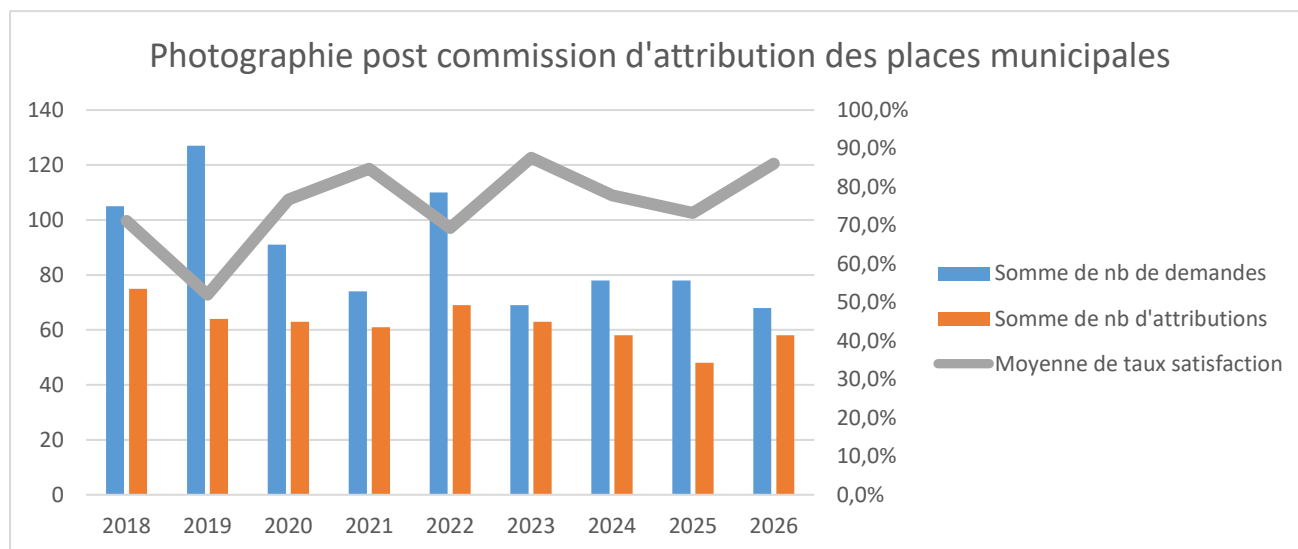
- 128 places en accueil collectif municipal, soit 62 % de l'offre,
- 84 places en accueil collectif privé, réparties comme suit :
 - 60 places en crèches d'entreprises
 - 24 places dans deux micro-crèches

Accueil individuel – Assistantes maternelles

21 assistantes maternelles agréées exercent sur la commune, offrant une capacité d'accueil de 70 places.

La commune dispose actuellement d'une offre d'accueil suffisante, notamment grâce aux assistantes maternelles agréées qui présentent encore des disponibilités.

Bilan des demandes et attributions sur ces 8 dernières années :



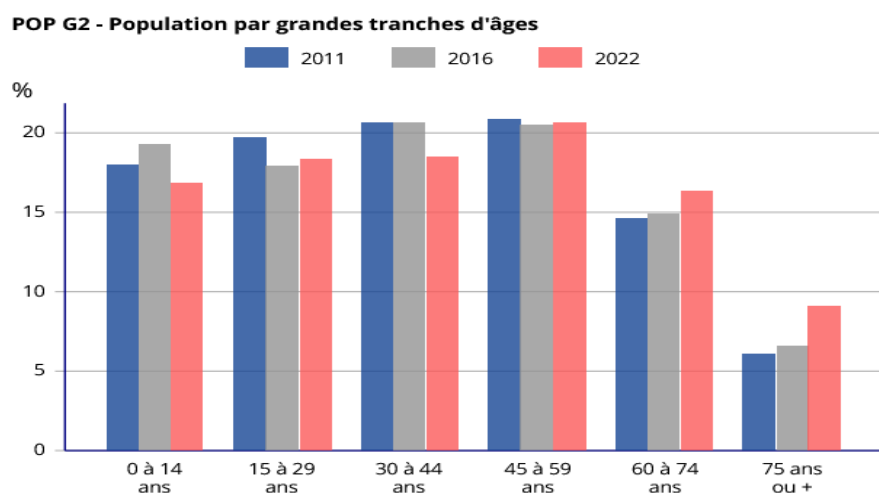
La demande de places en crèche reste supérieure à l'offre, mais le niveau de satisfaction des familles demeure élevé, témoignant d'un accueil de qualité malgré les contraintes liées à la capacité d'accueil et aux critères d'attribution des places.

Contexte du territoire

La ville est verdoyante, principalement de type pavillonnaire, bordée par le Bois des Gelles et l'Yvette, rivière qui court au cœur de la vallée de Chevreuse.

D'une superficie de 751 hectares, la ville compte 10 500 habitants selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2026.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

La population de Villebon-sur-Yvette a peu augmenté depuis le début du 21^è siècle :

- Population totale au 1^{er} janvier 2000 : 9 373 habitants
- Population totale au 1^{er} janvier 2022 : 10 353 habitants

Soit une augmentation de 980 habitants en 22 ans (10,45 %), plus faible que celle du département de l'Essonne dont la population augmentait sur la même période de 16,77 %.

En moyenne ces dix dernières années, la commune recense **158 naissances et 68 décès par an**.

La natalité connaît une baisse significative et durable à l'échelle nationale : le nombre de naissances a diminué de près de 17,5 % entre 2015 (758 344 naissances) et 2024 (625 650 naissances). Cette tendance se retrouve également au niveau local.

La variation annuelle moyenne de la population est de 0,5% entre 2016-2022 (données INSEE).

En 2022, parmi la population âgée de 15 ans et plus :

- 38,8% appartiennent aux catégories socioprofessionnelles des cadres et des professions intermédiaires (31,9% en Essonne)
- 8,8% appartiennent aux catégories employés et ouvriers (26,2% en Essonne)
- 26,2% à la catégorie retraités (21,5% en Essonne)

Le taux de chômage des 15-64 ans, selon les données INSEE 2022 est de 8,3% (10,1% en Essonne).

Logement et mixité sociale

Conformément à l'article 55 de la **loi SRU** du 13 décembre 2000, Villebon-sur-Yvette est tenue d'atteindre un taux de **25 % de logements sociaux**.

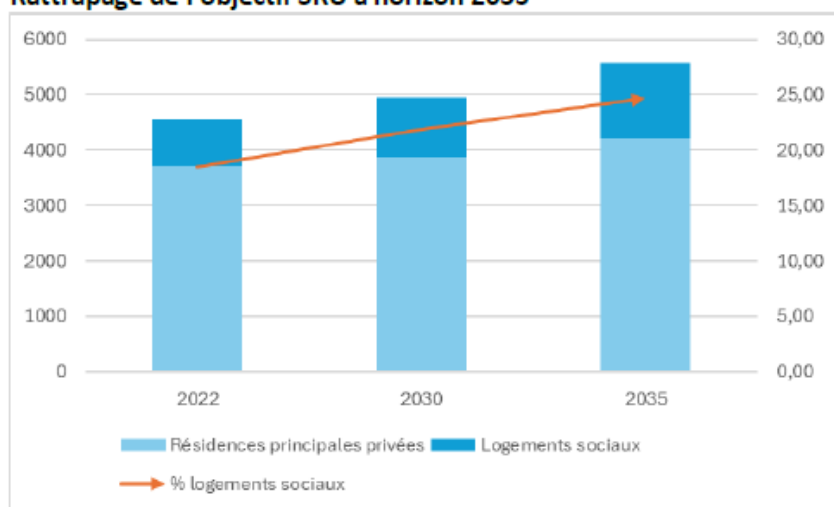
Au 1^{er} janvier 2023, la commune comptait **838 logements locatifs sociaux**, soit **18,45 %** du parc total.

Pour répondre à cet enjeu, le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** révisé et approuvé le 10 avril 2025 fixe l'objectif suivant :

« Continuer à produire des logements sociaux pour atteindre le seuil légal, tout en assurant un rééquilibrage territorial et une mixité dans les nouveaux programmes. »

L'objectif de la prochaine décennie est ainsi de rattraper progressivement les exigences de la loi SRU, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Rattrapage de l'objectif SRU à horizon 2035



Source : données ville et préfecture.

Besoins en développement du territoire

Dans le prolongement du diagnostic Petite Enfance (0-3 ans), les **indices des Besoins en Développement du Territoire (BDT)** transmis par la **Caisse d'Allocations Familiales** en août 2025 permettent d'identifier les zones prioritaires.

Ces données, fondées sur des critères socio-économiques, démographiques et d'accès aux services, orientent les décisions stratégiques en matière de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement des familles. L'objectif est de **cibler les secteurs où les besoins sont les plus marqués**, afin de garantir une réponse adaptée, équitable et cohérente aux enjeux du territoire.

CODE INSEE91661

COMMUNEVILLEBON-SUR-YVETTE

BESOIN DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

INDICATEURS ET INDICES PAR THÉMATIQUE

THÉMATIQUE	INDICATEUR	CATÉGORIE	VALEUR D'INDICATEUR	INDICE ÉLÉMENTAIRE	INDICE COMPOSITE	NIVEAU DE PRIORITÉ
PETITE ENFANCE	Evol. absolue Nb enf 0-2 ans 2017-2023	FRA	-48	1	1,50	Très faible
	Taux d'activité féminin 2021	RES	91,7%	3		
	Nb places à créer Interco Comp PE 2022 (ratt. national)	FRA	0	1		
	ETP Rpe à développer	FRA	0,0	1		
ENFANCE	Evol. absolue Nb enf 3-11 ans 2015-2021	FRA	-154	1	1,00	Très faible
	Ratio Nb AOD/Nb enf 3-11 ans	RES	305,0	1		
JEUNESSE	Nb de 12-24 ans (RP 2021)	FRA	1 586	3	2,00	Faible
	Evol. absolue Nb 12-24 ans 2015-2021	FRA	-21	2		
	Part 15-24 ans NEET (RP 2021)	FRA	9,5%	2		
	Nb équipements Jeunesse 2023	RES	2	1		
PARENTALITÉ	Evol. absolue Nb monoparents av. enf < 25 ans 2015-2021	FRA	70	4	3,50	Forte
	Nb foyers alloc avec enf mineurs 2023	FRA	979	3		
	Présence Panier de services Parentalité 2023	RES	0	5		
	Nb équipements Parentalité 2023	RES	2	2		
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Nb QP non couverts par équipements AVS 2023	FRA	0	1	2,00	Faible
	Part foyers alloc av. enf à charge 2023	FRA	62,9%	1		
	Ratio Pop/Nb équipements AVS (+1)	FRA	6 881	4		
LOGEMENT (IMPAYÉS)	Evol. absolue Nb bénéf d'AL en impayé 2017-2023	FRA	5	4	3,33	Moyenne
	Part alloc bénéf d'AL en impayé 2023	FRA	3,4%	3		
	Montant des impayés au 31/12/2023	FRA	47 500 €	3		
ACCÈS AUX DROITS	Nb équipements Accès aux droits 2023 (Efs coeff 2)	RES	0	5	3,67	Forte
	Ratio Nb RDD/Nb foyers alloc	RES	0,01	3		
	Ratio Nb situation de fragilité/Nb foyers alloc	FRA	35,3%	3		
POPULATION	Population municipale (RP 2021)	FRA	10 322	4	3,00	
	Evol. relative pop 2015-2021	FRA	-1,3%	2		
	Part foyers alloc à bas revenus 2023	FRA	23,0%	3		
	Part foyers alloc fragiles 2023	FRA	8,6%	3		
INDICE DE BESOIN DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL GLOBAL				Note globale : 51		Niveau de priorité : Moyenne

Les partenaires extérieurs

Dans le cadre des relations avec le Département, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Villebon-sur-Yvette entretiennent une collaboration régulière avec la **Protection Maternelle Infantile (PMI)**. Cette coopération essentielle permet d'accompagner au mieux les enfants et leurs familles dans des situations particulières.

En tant qu'autorité sanitaire de référence, la PMI intervient dans l'instruction des demandes d'autorisation, le suivi des conditions d'accueil, le contrôle des locaux et des pratiques professionnelles. Elle veille à la qualité des soins, à la prévention sanitaire et soutient les équipes dans la prise en charge des enfants, notamment ceux en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Ce partenariat repose sur une coopération continue entre les gestionnaires d'EAJE et les professionnels de santé, dans une logique de protection, de prévention et de coéducation.

Les EAJE collaborent également avec les services sociaux du **Conseil départemental**, notamment les assistantes sociales de secteur, les équipes de prévention spécialisée et les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP). Ce partenariat vise à favoriser l'inclusion sociale, à prévenir les situations de vulnérabilité et à accompagner les familles en difficulté, dans une démarche de soutien à la parentalité et de réinsertion socio-professionnelle.

Dans une volonté de garantir une continuité éducative fluide et bienveillante, les établissements développent des liens étroits avec **l'Éducation nationale**. Cette coopération facilite la transition entre la crèche et l'école maternelle, en instaurant une passerelle pédagogique et affective rassurante pour l'enfant et sa famille. Des temps d'échange entre professionnels (éducateurs de jeunes enfants, ATSEM, enseignants) permettent de partager les observations, les pratiques et les repères de chaque enfant, dans une logique de cohérence éducative.

Les situations de vulnérabilité sont souvent identifiées par les partenaires qui accompagnent les usagers dans leur vie socio-économique. Ces acteurs sont en mesure d'évaluer les priorités de chaque famille, permettant ainsi un accompagnement ciblé et pertinent.

Ce maillage partenarial contribue à soutenir les plus fragiles et à promouvoir leur réinsertion professionnelle.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) constitue également un partenaire majeur. Le partenariat repose sur un engagement commun en faveur de l'accueil du jeune enfant.

La CAF soutient financièrement les structures, accompagne les EAJE dans leur démarche qualité, leur accessibilité sociale et leur développement territorial. L'objectif est de garantir un accueil équitable, inclusif et de qualité, tout en facilitant l'accès des familles aux modes de garde.

Le Pôle Petite Enfance de Villebon-sur-Yvette s'inscrit dans une dynamique de collaboration étroite avec plusieurs acteurs du territoire afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles.

En lien avec La **Paruline** (unité parents-bébés) et le **Centre Médico-Psychologique (CMP)**, des échanges réguliers permettent un accompagnement précoce et adapté des situations de vulnérabilité, en soutenant la parentalité et en favorisant le développement harmonieux de l'enfant.

Le partenariat avec le CAMSP (**Centre d'Action Médico-Sociale Précoce**) facilite l'identification et la prise en charge des troubles du développement, en lien avec les équipes éducatives.

Enfin, la collaboration avec le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** permet d'orienter les familles vers les aides sociales et les dispositifs de soutien existants, renforçant ainsi l'inclusion et l'égalité d'accès aux services.

Ces synergies renforcent la cohérence des parcours et favorisent une approche globale et bienveillante de l'accompagnement.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) intervient également dans le volet parentalité, notamment à travers l'organisation de cafés parents, favorisant les échanges et le soutien entre familles.

Nos partenaires internes

Une **psychomotricienne**, intégrée aux équipes de terrain, intervient 1 fois par semaine au sein du service. Son expertise permet un accompagnement personnalisé des enfants ainsi qu'un regard croisé pour mieux répondre à leurs besoins.

Son champ de compétences va au-delà, puisqu'elle accompagne également les équipes dans la mise en place d'activités sensorielles, de séances de yoga, ainsi que dans l'accueil d'enfants présentant des particularités.

Des partenariats internes ont été mis en place avec les différents services de la ville, notamment la **Médiathèque**. Une bibliothécaire se rend chaque semaine dans les établissements pour familiariser les tout-petits à la littérature jeunesse, et des prêts de livres sont organisés tout au long de l'année. Travailler avec la bibliothèque municipale permet à une crèche de favoriser l'éveil culturel et langagier des enfants dès le plus jeune âge. Ce partenariat enrichit les pratiques éducatives en offrant un accès régulier aux livres, aux histoires et aux animations autour de la lecture.

Plusieurs projets sont menés en collaboration avec les équipes, tels que le Festival du Conte, la Semaine de la Petite Enfance et de la Parentalité.

La **Ludothèque**, située à la Maison de l'Enfance et de la Famille, constitue un partenaire privilégié pour le jeune public. Des malles thématiques sont régulièrement acheminées dans les structures et divers événements sont organisés pour sensibiliser les tout-petits.

Cette collaboration permet aux crèches de stimuler le développement moteur, cognitif et social des enfants par le jeu. Ce partenariat enrichit l'environnement éducatif en offrant un accès à des jeux variés, adaptés et évolutifs, favorisant l'exploration et la créativité.

Le Conservatoire avec un temps privilégié d'une intervenante musicienne auprès des enfants en crèche : ce partenariat avec le conservatoire municipal permet aux crèches d'initier les enfants à l'éveil musical de manière ludique et adaptée. Cette collaboration favorise le développement sensoriel, émotionnel et langagier des tout-petits à travers des ateliers chant, rythme et découverte sonore.

La collaboration s'étend également au service des sports de la commune, avec la présence hebdomadaire d'une **éducatrice sportive** au sein des EAJE. Cette intervention régulière permet de proposer des activités motrices adaptées, favorisant le développement de la motricité globale, essentielle à l'équilibre corporel, à la coordination et à la confiance en soi dès le plus jeune âge. En complément, des actions communes autour de la parentalité sont organisées, notamment lors de la Fête du sport, afin de sensibiliser les familles à l'importance de l'activité physique dans le développement de l'enfant et de renforcer les liens parents-enfants à travers le jeu et le mouvement.

Participation des familles à la vie de l'établissement ou du service

Charte nationale d'accueil du jeune enfant (EXTRAIT) :

Principe 3 : « Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »

Charte nationale de soutien à la parentalité affirme les principes suivants (EXTRAITS) :

Principe 1 : « Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents »

Principe 3 : « Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale »

Principe 6 : « Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. »

Principe 7 : « Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité »

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant :

Les professionnels de l'accueil sont également des professionnels de l'accompagnement des parents, et assurent un rôle d'information, d'accompagnement et de soutien.

Les professionnels encouragent la diffusion auprès de toutes les familles des principes qui guident l'accueil, notamment par de l'observation et de l'action conjointes.

La collectivité a à cœur d'accueillir chaque famille avec bienveillance en respectant son histoire, sa singularité dans un esprit d'équité.

Plusieurs temps d'échanges, formels ou informels, jalonnent le parcours des familles au sein des établissements : rendez-vous d'admission, familiarisation, réunion de rentrée, portes ouvertes, réunions thématiques, entretiens individuels autour de l'enfant et de la parentalité...

Les professionnels accordent également une grande importance aux moments de convivialité : café ou goûter parents, semaine de la petite enfance et de la parentalité avec des ateliers parents/enfants, plusieurs moments festifs tout au long de l'année.

Les projets portés par la Ville s'invitent régulièrement dans les structures : des actions thématiques sont menées sur les établissements pour lesquels les familles sont conviées.

Tous ces temps partagés renforcent le lien entre familles et professionnels, et contribuent à un accompagnement de qualité, centré sur le bien-être et le développement de chaque enfant.

Soutien et accompagnement à la parentalité

Le soutien à la parentalité est au cœur de l'action des crèches municipales. En offrant un environnement sécurisé, bienveillant et stimulant, ces structures accompagnent les familles dans les premières années de vie de leur enfant. Elles jouent un rôle clé dans le développement global de l'enfant, en favorisant son éveil, sa socialisation et ses premiers apprentissages, tout en soutenant les parents dans leur rôle éducatif grâce à un accompagnement individualisé et à l'écoute.

Les enjeux politiques incluent la nécessité de politiques publiques adaptées pour garantir un financement adéquat des crèches, la formation continue des professionnels de la petite enfance. Il est également crucial de répondre aux besoins spécifiques des familles avec des contrats allant de 1 à 5 jours et définis au quart d'heure.

Tout au long de l'année, le pôle Petit Enfant organise des temps dédiés à la parentalité afin de soutenir les familles dans leur quotidien. Ces moments d'échange, comme ceux proposés lors de la **semaine de la Petite Enfance et de la Parentalité**, permettent aux parents de partager leurs expériences, d'échanger des conseils et de renforcer leur confiance dans leur rôle éducatif. Ces actions favorisent également le lien entre les familles et les professionnels, dans une dynamique de coéducation bienveillante.

Lors de cette semaine, des ateliers thématiques sont proposés par les professionnels sur un samedi du mois de mars et des temps au sein des crèches. Pour exemple : atelier d'art et de manipulation, parcours moteurs, yoga, espace sensoriel, atelier musique, accompagnement autour de la littérature jeunesse...

Tous les partenaires sont présents pour échanger avec les familles et partager leurs travaux réalisés tout au long de l'année.

Le **Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** est également un espace convivial, anonyme et gratuit, ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent. Il offre un temps de partage, de jeu et d'échange, favorisant la socialisation de l'enfant et le soutien à la parentalité. Encadré par des professionnels formés à l'écoute, le LAEP permet aux parents de rompre l'isolement, de poser leurs questions et de renforcer leur confiance dans un cadre bienveillant et sans jugement.

Le conseil des crèches

Créé en mai 2018, le Conseil des crèches réunit l'ensemble des structures municipales d'accueil du jeune enfant de Villebon-sur-Yvette.

Il constitue une instance consultative favorisant l'expression et la participation des familles sur les aspects collectifs de la vie en crèche. Son objectif est de renforcer le dialogue entre les parents et les équipes, afin de répondre au mieux aux attentes des familles.

Le Conseil est composé de 9 membres de droit et de jusqu'à 3 représentants de parents par crèche, élus pour un mandat d'un an.

Il se réunit deux fois par an, et les représentants parentaux ont pour mission de recueillir les propositions, questions et remarques des familles accueillies, afin de les porter à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil.



Accueil des familles fragilisées

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant :

Les professionnels de l'accueil répondent à un principe d'inclusion et accueillent toutes les familles et tous les enfants sans distinction, sauf contre-indication médicale.

Les règles qui guident cet accueil sont celles du droit commun. Néanmoins, une attention renforcée peut être nécessaire, dans l'accompagnement des parents et/ou des enfants, lorsqu'ils présentent des besoins spécifiques.

L'accueil part toujours des compétences des parents lorsqu'ils sont soumis à des difficultés de vie spécifiques, et des compétences des enfants en situation de handicap et/ou atteints de maladies chroniques, pour les renforcer, les soutenir, les encourager et les valoriser.

A Villebon-sur-Yvette, l'accueil des familles fragilisées en crèche est une priorité essentielle pour garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Les familles en situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse de difficultés économiques, sociales ou de santé, nécessitent un accompagnement spécifique afin de garantir le bien-être et le développement harmonieux de leurs enfants.

Une attention particulière, en collaboration avec le CCAS, est portée aux familles hébergées sur l'hôtel social situé dans le quartier des Casseaux de Villebon-sur-Yvette.

Le projet social vise à mettre en place des dispositifs spécifiques au sein des crèches municipales pour accompagner ces familles. Cela inclut la formation des professionnels de la petite enfance à la prise en charge des enfants issus de familles fragilisées et la mise en place de partenariats avec des services sociaux tels que la PMI.

En offrant un environnement inclusif et bienveillant, nous pouvons aider ces familles à surmonter leurs difficultés et à offrir à leurs enfants les meilleures conditions pour grandir et s'épanouir.



Démarche en faveur du développement durable

Charte nationale d'accueil du jeune enfant (extraits) :

PRINCIPE 6 : « LE CONTACT REEL AVEC LA NATURE EST ESSENTIEL A MON DEVELOPPEMENT »

PRINCIPE 8 : « J'AI BESOIN D'EVOLUER DANS UN ENVIRONNEMENT BEAU, SAIN ET PROPICE A MON EVEIL »

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant :

LES EAJE ET LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL S'ENGAGENT DANS DES DEMARCHES ECOLOGIQUES ET DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE AVEC LE DOUBLE OBJECTIF DE S'INSCRIRE DANS LES OBJECTIFS GLOBAUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE, ET DE FAVORISER LA SANTE GLOBALE DE L'ENFANT.

ILS APPLIQUENT L'ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS DES AUTORITES NATIONALES RELATIVES A LA SANTE DE L'ENFANT ET A LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT.

Une responsabilité collective

La prise en compte des rapports sur le réchauffement climatique et l'impact des activités humaines sur l'environnement s'imposent aujourd'hui comme une nécessité. Toutes les collectivités sont appelées à intégrer ces enjeux dans une démarche proactive de développement durable.

Dans les structures de la Petite Enfance, des actions concrètes peuvent être mises en œuvre, qu'elles relèvent du projet politique de la Ville ou du fonctionnement quotidien des établissements.

Un engagement local affirmé

Dans le cadre de son Plan Climat, charte d'engagement signée le 16 novembre 2020 pour la période 2020-2024), la Ville s'est engagée dans un plan d'actions visant à réduire son impact environnemental et à promouvoir des pratiques durables.

Entretemps, le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été adopté par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) en décembre 2025. La Ville travaille désormais à sa déclinaison en charte communale, dont l'adoption est prévue pour décembre 2026.

Des gestes simples au quotidien :

Énergie et sobriété

- ✓ Remplacement progressif de l'éclairage par des ampoules LED.
- ✓ Sensibilisation du personnel à une utilisation responsable des locaux (détecteurs de présence, extinction des lumières).
- ✓ Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique :
 - Réduction d'un degré du chauffage en hiver,
 - Limitation de la climatisation en été,
 - Installation de mousseurs sur les robinets.
- ✓ Rationalisation de l'usage des équipements électroménagers.



Produits et déchets

- ✓ Conformément au décret n°2025-80, l'usage de contenants alimentaires en plastique pour la cuisson, le réchauffage et le service est désormais interdit dans les EAJE et les cuisines centrales, afin de garantir une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement.
- ✓ Utilisation raisonnée des produits d'entretien et d'hygiène, comme l'eau ozonée à la Maison de l'Enfance et de la Famille.
- ✓ Tri sélectif généralisé, y compris des biodéchets.
- ✓ Réutilisation et recyclage d'objets pour les activités pédagogiques.
- ✓ Utilisation de textiles lavables (bavoirs, serviettes, gants) en remplacement des produits jetables.

Mobilité douce

- ✓ Mise à disposition de véhicules à faibles émissions et de vélos à assistance électrique.
- ✓ Attribution d'un forfait mobilité durable pour le personnel communal.

S'adapter aux effets du changement climatique

Face aux épisodes de chaleur extrême ou aux risques d'inondation, des mesures d'adaptation sont progressivement intégrées :

- ✓ Installation d'équipements pour améliorer le confort thermique des locaux (ex. : en 2024, pose de stores screen extérieurs sur les baies vitrées de la salle de vie des enfants à la MEF).

Une alimentation responsable

Les repas sont préparés sur place à partir de produits de saison, locaux ou biologiques, dans le respect de la loi Égalim (50 % de produits durables, dont 20 % bio).

Nouveautés 2025 :

- ✓ 60 % de produits durables ou sous signe de qualité (bio, AOP, IGP...),
- ✓ Un repas végétarien hebdomadaire,
- ✓ Réduction des plastiques,
- ✓ Adaptation des quantités aux présences réelles pour limiter le gaspillage,
- ✓ Affichage pédagogique obligatoire sur l'origine, la qualité et l'impact environnemental des produits,
- ✓ Télédéclaration détaillée obligatoire.

Une sensibilisation dès le plus jeune âge

Le développement durable est une démarche globale qui implique aussi l'éducation des plus jeunes.

Les professionnels des structures Petite Enfance mènent quotidiennement des actions concrètes auprès des enfants : tri, recyclage, réutilisation, projets autour de la nature, de la faune et de la flore, avec des contenus adaptés à chaque tranche d'âge.

Enfin, la collectivité intègre des critères environnementaux dans ses marchés publics, en exigeant des labels écologiques pour les produits d'entretien, d'hygiène et alimentaires, et en valorisant les entreprises engagées dans une démarche de développement durable.

Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

Ce projet vise à structurer la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Il s'inscrit dans le cadre du référentiel national de qualité, de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, et du décret n°2025-304 du 1er avril 2025, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Il constitue un volet obligatoire du projet d'établissement.

Objectifs

- Garantir un accueil sécurisé, bienveillant et respectueux des besoins fondamentaux de chaque enfant.
- Favoriser l'éveil, l'autonomie et la socialisation.
- Promouvoir le bien-être physique et émotionnel des enfants, des familles et des professionnels.
- Soutenir la parentalité et renforcer le lien de confiance avec les familles.
- Encourager l'inclusion, l'équité et la diversité.
- Améliorer en continu les pratiques pédagogiques, organisationnelles et professionnelles.

Méthodologie d'évaluation

L'évaluation repose sur une démarche participative et pluridisciplinaire, incluant :

- Réunions d'équipe régulières pour l'analyse des pratiques.
- Observations quotidiennes des enfants et des interactions.
- Recueil de la parole des familles via :
 - Entretiens individualisés
 - Conseil des crèches
- Réflexion collective des professionnelles via :
 - Le travail en équipe
 - Les journées pédagogiques (JP)

Indicateurs de suivi

1. Satisfaction des familles

- Retours lors des conseils des crèches et échanges informels
- Taux de participation aux réunions et événements
- Qualité de l'accueil et reconnaissance du rôle parental

2. Bien-être des enfants

- Observations régulières du comportement et des interactions
- Suivi du développement global
- Utilisation d'outils adaptés (grilles de diagnostic, trames d'IP)
- Respect du rythme individuel et sécurité affective

3. Conditions organisationnelles et matérielles

- Clarté des rôles et communication interne
- Conditions de travail favorables
- Prise en compte des besoins logistiques et bâtimentaires
- Mutualisation des ressources et mobilité interne

4. Pratiques professionnelles

- Formation continue et journée pédagogique
- Cohérence pédagogique
- Capacité d'adaptation aux besoins évolutifs des enfants

Modalités de révision

Fréquence :

- Révision annuelle du projet d'évaluation.
- Bilan intégré tous les 5 ans au projet d'établissement (conformément au décret n° 2025-304).

Méthode :

- Constitution d'un groupe de travail interne.
- Analyse des indicateurs et retours d'expérience.
- Mise à jour du projet et communication aux familles et partenaires.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif, porté par la passion, l'écoute et l'engagement de chacun.

Nous remercions chaleureusement les professionnels du pôle petite enfance pour leur dévouement quotidien, les familles pour leur confiance et leur collaboration ; les enfants, véritables moteurs de notre réflexion pour leur spontanéité et leur lumière. Nos remerciements vont également à nos partenaires institutionnels et aux élus locaux, dont le soutien et l'engagement en faveur de la petite enfance permettent de faire vivre des projets porteurs de sens.



Annexes

Lien : [Referentiel-national-qualite-accueil-jeune-enfant.2 juillet 2025](#)

Lien : [La Charte Nationale d'accueil du jeune enfant](#)

Lien : [Charte nationale de soutien à la parentalité](#)

Lien [Règlement EAJE.](#)

Lien [Livret repérage professionnel petite enfance 2025](#)

Lien [INFORMATION PRÉOCCUPANTE modèle ville 2025](#)

Lien [LAEP plaque](#)

Lien [RPE-plaque](#)

Lien [Livret 1000 premiers jours](#)

